

avoir des sympathies pour le monde ouvrier, sans quoi ils ne pourront conserver ou gagner l'appui ou le respect des travailleurs concernés. Il faut garantir à ceux-ci que, s'ils veulent travailler alors que les dirigeants syndicaux les poussent à la grève illégale, leur famille et eux-mêmes ne seront pas victimes de manœuvres d'intimidation.

Je pense qu'il y a là de quoi inquiéter sérieusement tous les législateurs. On trouvera, dans un article paru dans le *Financial Post* du 24 mai et rédigé par un de ses correspondants à Québec, un autre témoignage attestant qu'une confrontation explosive va avoir lieu au Québec entre le puissant mouvement ouvrier et le gouvernement provincial. Ce correspondant, M. Rumball, précise qu'après avoir pris connaissance du bilan de la Commission royale d'enquête Cliche sur l'industrie de la construction, qui concluait à la corruption généralisée de cette industrie, le gouvernement de M. Bourassa semble avoir commis une erreur stratégique en réagissant comme il l'a fait aux recommandations de la commission. Si le jugement de M. Rumball est raisonnable, il nous rappelle certainement les problèmes considérables que posent les conflits ouvriers et le recours à des lois au lieu d'autres méthodes pour mettre fin aux grèves.

Le gouvernement québécois semble incapable de s'attaquer à toutes les sources de corruption simultanément, et jusqu'à présent, il s'est contenté de présenter des bills visant les syndicats, les plaçant sous tutelle, et interdisant à certains criminels d'assumer des fonctions de représentation syndicale. Pour nous qui habitons en dehors du Québec, cela semble fournir à la Fédération des travailleurs du Québec l'occasion de s'opposer au gouvernement. Nous connaissons fort bien la situation à l'usine de la Pratt & Whitney où il y a eu cas de désobéissance civile. Ce geste de la FTQ semble avoir été appuyé par la SCN et la CEQ, qui ont amené avec elles 250,000 syndiqués.

● (2100)

Certains des problèmes qui assaillent la deuxième province canadienne en importance soulignent bien l'opportunité de cette résolution.

Dans le monde ouvrier en général, l'annonce par le gouvernement fédéral de la création d'un conseil de relations du travail réunissant le syndicat, le patronat et le gouvernement serait bien accueillie au Canada. Si ce comité pouvait trouver des moyens pour réduire le nombre de débrayages et l'agitation ouvrière, et pour améliorer le milieu du travail, il pourrait être d'une certaine utilité, en tout cas plus utile que ne le sont bien des commissions gouvernementales.

Je ne suis pas sûr que la nomination du ministre du Travail, M. Munro, en qualité de président soit heureuse. Ce n'est pas que j'en aie à ses aptitudes, mais je doute qu'il soit apte à assumer ce poste en ce moment, car cet organisme, je crois, a pour mandat de rapprocher le syndicat et le patronat. Sauf erreur, les syndicats sont représentés par le Congrès du travail du Canada alors que le porte-parole de l'employeur vient de l'Association des manufacturiers canadiens.

Si cette commission pouvait imaginer des moyens susceptibles de rapprocher employeurs et employés par l'intermédiaire de la négociation collective, ce serait déjà utile. Apparemment, les États-Unis et les pays d'Europe ont depuis longtemps ce genre de consultation tripartite, ce qui ne les a pas empêchés d'avoir des problèmes. Si cette commission, comme le disait le ministre du Travail, dans une allocution, devait régler les difficultés d'ordre législatif qui empêchent actuellement les syndicats et les employeurs d'entamer des négociations à l'échelle de l'industrie, alors elle serait utile.

Difficultés dans le domaine du travail

Le premier ministre (M. Trudeau) a émis l'opinion la semaine dernière à Montréal que le régime de négociations collectives s'était effondré au Canada, comme en fait foi le grand nombre de grèves au Canada l'an dernier. Il ne fait aucun doute que les relations industrielles sont dans un triste état, qui se manifeste par les fréquents refus des syndicats de ratifier les accords passés par leurs agents négociateurs. Cette pratique ne fait que croître.

Le premier ministre et le ministre du Travail croient avoir trouvé une solution sous la forme d'une négociation applicable à toute une industrie. J'aimerais leur rappeler que le Conseil des relations industrielles a été créé précisément dans le but d'offrir des solutions à ces problèmes. Ce point de vue est peut être valable et, dans le cas des céréales, il se peut même qu'il soit précieux. L'an dernier la grève des manutentionnaires de grains a été suivie de celle des inspecteurs puis de celle des peseurs et des échantillonneurs céréaliers, chacune d'elles ne représentant que de 400 à 500 travailleurs. Ils auraient aussi bien pu négocier par l'entremise d'un seul organisme.

Les efforts du ministre du Travail et ceux du premier ministre pour populariser l'idée de négociations applicables à toute une industrie, à un moment où le gouvernement est en train de créer un conseil consultatif tripartite, constituent une usurpation du rôle de ce comité qui est chargé d'étudier les relations industrielles et de proposer de nouvelles formules. Ainsi que l'ont fait déjà remarquer bien des gens, les négociations embrassant toute une industrie présentent certaines difficultés de réalisation. Cette formule a été particulièrement efficace en Allemagne et en Suède, états unitaires qui n'ont pas le même régime fédéral que nous. Il y a au Canada des gouvernements provinciaux qui empêchent les métaux et les mineurs de négocier à l'échelle nationale.

On a dit que les négociations applicables à la totalité de l'industrie n'engendreraient pas autant de grèves mais, lorsqu'elles se produiront, elles seront infiniment plus graves qu'elles ne le sont maintenant. En outre, cette formule suppose d'énormes syndicats dont les chefs auront très peu de contact avec leurs membres. Et les syndiqués se plaignent précisément, madame l'Orateur, de perdre contact avec leurs dirigeants.

Vu le peu de temps qui nous est accordé, madame l'Orateur, nous ne pouvons engager qu'une discussion préliminaire sur les grands problèmes dont il est question ici—arrêts de travail, grèves et grèves improvisées, qui font partie de notre société libre. L'augmentation du nombre et de la durée des grèves est attribuable, selon moi, à l'immunité financière dont jouissent actuellement les travailleurs—they peuvent faire la grève et leur famille n'est pas entièrement dépourvue de revenu. Naguère, à une époque de moins grande opulence, les factures d'épicerie représentaient un dur fardeau pour les familles touchées par une grève. Les divers programmes d'assistance sociale et les prestations d'assurance-chômage à l'intention de ceux qui se trouvent sans travail, sans que leur syndicat soit en grève, ont contribué au ralentissement du règlement des conflits de travail. Bien des familles ont maintenant un double revenu et leur situation n'est pas aussi grave en cas de grève qu'elle l'était il y a quelques années.

A vrai dire, même si les grèves dans l'industrie de la manutention des grains ont été graves et sérieuses, le Canada pourra exporter, semble-t-il, tout le grain qu'il a en stock à l'heure actuelle. Cela prouve ou bien que le système de manutention des grains est efficace, compte tenu du volume de grain que nous voulons vendre, ou bien que ses moyens d'exportation, lorsqu'on apporte des solu-